

Casablanca: Quatre mois pour préparer l'après M'dina Bus!

- L'achat des véhicules et le choix de l'exploitant doivent intervenir fin octobre au plus tard
- L'appel d'offres pour les 700 bus vient d'être relancé
- Les spécificités techniques selon le règlement de consultation

APRÈS moult reports et annulations, le marché portant sur l'acquisition de 700 bus flambant neufs vient d'être relancé à Casablanca. Les concurrents auront jusqu'au 23 juillet prochain pour déposer leurs offres auprès de l'Etablissement de coopération intercommunale (ECI). Cette instance regroupant les 18 communes du Grand-Casablanca reprend donc ce dossier en main, comme ce fut le cas pour le marché relatif à l'exploitation des lignes de bus. Quelques mois à peine avant la fin du contrat de M'dina Bus (fin octobre prochain), l'ECI fait la course contre la montre pour boucler ce dossier. Les véhicules flambant neufs seront gérés par le prochain exploitant du réseau de bus (qui sera connu en octobre prochain). Mais quatre mois suffiront-ils pour choisir le futur exploitant (parmi le trio des finalistes RATP Dev, Alsa ou Chennaoui) et acquérir le matériel roulant?

Dans le détail, le marché décliné en 3 lots comporte des bus standards diesel Euro VI de 12 m (540) et articulés de 18m (160). Deux lots sont estimés à 550,8 millions de DH chacun, alors que le 3e est de l'ordre de 576 millions de DH. Le marché global des 700 bus est donc estimé à plus de 1,6 milliard de DH.

Pour ne pas se retrouver avec des épaves (comme celles en circulation actuellement), les véhicules seront uti-



La ville s'apprête à miser 1,6 milliard de DH pour l'acquisition de 700 bus qui devront remplacer le parc très vétuste de M'dina Bus. Le prochain délégataire ne sera connu qu'en octobre prochain (Ph. AE)

lisés pour une durée n'excédant pas les 15 ans, mais conçus pour être opérationnels 18 ans. Mais pour «dissuader, autant que faire se peut, les actes de vandalisme tels que graffitis, lacération, démontage, casse...», les aménagements et les matériaux devront permettre le nettoyage des salissures par des produits d'entretien, sans changer de couleur et sans détérioration de leur aspect. Parmi les conditions d'exploitation, figurent notamment la vitesse commerciale (de 10 à 20 km/h), une vitesse maximale autorisée de 60 km/h, le kilométrage annuel par véhicule est fixé à 65.000 km/véhicule et la distance moyenne entre arrêts est de 400 m. La structure du véhicule doit lui permettre de résister aux divers problèmes rencontrés lors des situations d'exploitation normales (et surtout aux nombreux nids de poules et dos d'ânes sur les voiries). Au total, 75 lignes de bus (desservies par l'actuel délégataire) transporteront 900.000 usagers, représentant 14% des déplacements à Casablanca.

Pour éviter les écueils du passé, la ville sera propriétaire des véhicules qu'elle donnera en exploitation au prochain délégataire. A son arrivée en 2004,

bus d'occasion circulent encore de nos jours au grand dam des Casablancais. Entre-temps, la ville et le délégataire se rejettent la faute.

Pour rappel, les élus de Casablanca ont décidé lors de la session de février dernier, de ne pas proroger le contrat actuel avec le délégataire du transport en commun par bus. Ce dossier a été repris en main depuis par l'ECI, qui gère ce volet de la mobilité (au lieu de Casa-Transports). En vertu d'un arrêt du tribunal administratif de Rabat, suite à un procès intenté par M'dina Bus (cf. édition du 9 janvier 2019), seul l'ECI est habilité à lancer des appels d'offres, sélectionner des prestataires, faire le suivi et le contrôle de la qualité de service... Le rôle de la SDL devrait se limiter aux démarches préalables notamment : les études techniques, la préparation des cahiers des charges... □

M'dina Bus devait investir dans un nouveau parc, 15 ans plus tard, les mêmes

Aziza EL AFFAS